

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 20/03/2023
et publié ou notifié
le 20/03/2023

COMMUNE D'AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 17 mars 2023

Date de la convocation: 10/03/2023

Membres en exercice : 10 *L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT*

Présents : 7 **Présents :** Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Roland BURGRAF, Sofie AUBLIN, Chantal BESANÇON, Marie-France MURAT

Votants : 7

Pour : 7 **Représentés :**

Contre : 0 **Excusés :** Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT

Abstentions : 0 **Absents :** Angélique LETORT

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Vote des taxes - 2023_22

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes foncières bâties, non bâties et taxes habitations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : 7 pour, 0 abstention et 0 contre

- **DECIDE** de maintenir les taux de l'année 2022 pour le budget 2023 et les taux adoptés sont

- Taxe sur le foncier bâti :	32.77 %
- Taxe sur le foncier non bâti :	26.06 %
- Taxe sur l'habitation :	13.47 %

- Le produit attendu est de **101 185 €**

*La secrétaire
Marie France Murat*


Le Maire,
Olivier MURAT

